

(<sup>1</sup>)

( N° 71. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 JANVIER 1868.

---

Crédit de 330,000 francs pour les dépenses de la révision des évaluations cadastrales (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. T'SERSTEVENS.

---

MESSIEURS,

Toutes les sections vous proposent sans observation d'adopter le projet de loi.

La section centrale vous en propose également l'adoption, mais elle est d'avis qu'en votant un crédit, il faut, aux termes de la loi de comptabilité, spécifier les fonds sur lesquels il sera prélevé; elle ajoute donc, à la fin de l'article unique du projet de loi, les mots : « Et sera couvert au moyen des ressources ordinaires » du budget. »

*Le Rapporteur,*  
T'SERSTEVENS.

*Le Président,*  
A. MOREAU.

---

(1) Projet de loi, n° 65.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. DE ROSSIGS, JULLIOT, T'SERSTEVENS, VAN ISEGHEM, WOUTERS et BRICOULT.